Image not found or type unknown

Signature de chèques quand l'émetteur est grabataire

Par **calixte51m**, le **23/04/2014** à **20:59**

Bonjour,

Mon père est décédé voilà 5 mois, ma mère qui a aujourd'hui 92 ans est en maison de retraite et est alitée. Elle ne peut presque plus bouger et il lui est difficile de signer des chèques. Le notaire et la banque m'ont dit que je pouvais lui tenir la main. Aujourd'hui, elle va vraiment mal, j'ai un frère hériter lui aussi et j'aimerais savoir si ma mère peut malgré tout continuer à émettre des chèques et me donner de l'argent pour faire des achats pour elle ou si elle peut encore donner de l'argent à ses petits enfants pour les anniversaires ou autres ?

Merci de votre aide !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés